Quarante-quatrième année. — N° 206. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 28 Août 1885.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 AOUT

ÉLECTEURS, MÉFIEZ-VOUS !

Nous trouvons dans la *France nouvelle* ces excellents conseils donnés aux électeurs au moment où ils vont être en butte aux obsessions aussi fourbes qu'intéressées des candidats et courtiers en élections, qui tous déjà entrent en campagne :

Bien que le paraphe officiel n'ait pas encore été apposé au bas du décret de convocation, chacun sait que le dimanche 4 octobre prochain le peuple sera (pour employer une expression chère aux républicains) convoqué dans ses comices.

Soit; mais à côté des *comices*, il y a le *forum* et la tribune aux harangues. Electeurs, dès aujourd'hui, nous devons jeter le cri d'alarme. Méfiez-vous !

Que de blagueurs, que de hâbleurs, que de faux patriotes vont vous harceler, vous implorer, vous cajoler, vous surtout, électeurs des campagnes ! A tort ou à raison, à tort suivant moi, ces faiseurs d'élections se figurent que les populations rurales sont plus malléables, plus coulantes et, disons le mot, plus naïves et plus faciles à duper que celles des villes.

Nous savons le contraire, nous qui les avons fréquentées, ces honnêtes et laborieuses populations des campagnes. Nous savons, par une longue expérience, que les votes de la campagne sont plus mûrement réfléchis, plus soigneusement pesés que ceux des grandes agglomérations.

Nous reviendrons bientôt sur les intérêts de l'ouvrier des villes. Pour aujourd'hui c'est aux électeurs des campagnes que j'adresse mon appel, c'est à eux que je crie : Méfiez-vous !

Méfiez-vous des mensonges que l'on va colporter jusque dans la plus reculée des bourgades, jusqu'au plus obscur des hameaux.

Electeurs ! vous allez assister au défilé des courtiers en élections. Méfiez-vous !

A celui qui vous vantera les bienfaits de la République, demandez des explications détaillées, il vous dira que la République est par excellence le gouvernement national. Demandez-lui des preuves et il restera coi.

Il vous dira que la République est un gouvernement à bon marché. Répondez-lui qu'un budget de quatre milliards n'a pas pour vous les apparences d'une économie.

S'il vous dit que la République n'a pas de liste civile à payer, demandez-lui où passent les six cent mille francs de frais de représentation alloués à un président qui ne représente pas.

Si, rééditant un mot célèbre, il vous dit que la République c'est la paix, demandez-lui pourquoi vos fils et vos frères sont au Tonkin après avoir visité la Tunisie et si c'est la paix promise par la République.

Il vous dira peut-être que la République est un gouvernement protecteur de vos intérêts.

Demandez-lui de vous expliquer pourquoi vous voyez, chaque année, grossir le chiffre de vos impositions, alors que vos revenus diminuent.

Il vous dira sans doute que la République est un régime de liberté.

Demandez-lui pourquoi vous n'avez plus la plus élémentaire de toutes, celle de confier l'instruction de votre fils à des instituteurs de votre choix, l'éducation de vos filles aux Sœurs qu'ils ont chassées.

Il vous dira encore que la République veut dire fraternité.

Demandez-lui ce que pensaient de la fraternité chrétienne ceux qui ont expulsé les Sœurs de charité des hôpitaux pour les remplacer par des buveuses d'alcool.

Economie républicaine, mensonge !

Pacification républicaine, mensonge !

Protection républicaine, mensonge !

Diminution des impôts, triple mensonge !

Liberté d'enseignement, encore et toujours mensonge !

Fraternité républicaine, mensonge et dérision !

Nous pourrions aller bien loin dans cette voie, mais les colonnes du journal n'y suffiraient pas. D'ailleurs, nous y reviendrons.

Ce n'est qu'un coup d'œil d'ensemble que nous avons voulu jeter aujourd'hui sur la question électorale. Electeurs, montrez courageusement la porte à tous ces colporteurs de mensonges. Ne vous laissez pas prendre à leur jargon républicain.

En attendant que nous reprenions une à une toutes les questions qui nous intéressent et qu'ils vont dénaturer à plaisir, écoutez d'ores et déjà mes conseils et MEFIEZ-VOUS !

UN REFUS

Le Conseil municipal de Toulon tenait, lundi 24 août, une séance extraordinaire dans laquelle le maire a annoncé qu'il avait demandé aux ministres de l'intérieur et du commerce un secours de dix mille francs et que ce secours avait été refusé faute de fonds.

Ainsi donc, aux ministères de l'intérieur et du commerce, il ne reste pas disponible une malheureuse somme de dix mille francs !

Est-ce croyable ?

Pour le ministère du commerce, passons; la fabrication des croix du Mérite agricole a sans doute coûté cher cette année.

Mais chez M. Allain-Targé...

Il y a là annuellement deux millions de fonds secrets.

Que sont devenus ces fonds ?

Le cabinet entretient des journaux, nous le savons; M. Grévy recommande certaines dépenses, nous le savons encore; mais ces dépenses sont mensuelles.

Ne peut-on mettre les protégés ou protecteurs à la portion congrue afin de soulager les pauvres cholériques ?

Que fait-on des fonds secrets ?

Nous tenons à le savoir.

Comment ! il n'y a pas dix misérables mille francs de disponibles !

Et les élections, alors ? M. Allain-Targé n'aurait donc pas le sou pour payer les maquignons électoraux ?

Il refuserait de prendre dix mille francs sur les frais de pression électorale !

Non ! ce n'est pas possible !

Mais il a répondu au maire de Toulon qu'il n'y a pas de fonds...

Alors, pas plus pour la cuisine électorale que pour les cholériques...

Alors c'est le cabinet Ferry-Waldeck-Rousseau qui a tout mangé...

Il faut qu'on le sache.

Electeurs, souvenez-vous que le gouvernement Brisson vient de refuser une aumône de dix mille francs aux cholériques de Toulon, soit par avarice électorale, soit parce que le gouvernement Ferry a laissé les caisses vides.

Qu'elle vienne de Brisson ou de Ferry, n'oubliez pas que cette infamie doit être inscrite au compte des opportunistes.

CONFLIT HISPANO-ALLEMAND

PATRIOTISME ESPAGNOL

L'*Imparcial* de Madrid constate qu'on ne saurait souhaiter une plus complète unanimité de tous les partis dans la question des Carolines. Tous sont prêts, dit le journal espagnol, à affronter les conséquences d'une rupture avec l'Allemagne, rupture que l'Espagne n'a pas provoquée.

L'*Imparcial* signale l'attitude si sympathique à l'Espagne de toute la presse européenne. « De toutes parts, dit-il, s'est répercuté l'anathème lancé contre la rapacité du cabinet de Berlin ; de toutes parts, on a apprécié à sa véritable valeur l'esprit patriotique de cette Espagne tant oubliée, et qui, pourtant, dans le prosaïsme de la vie actuelle, garde toute la vigueur des idées qui ne vieillissent pas, tous ces héroïsmes éternellement jeunes, qui rendent capable de faire l'impossible.

» Chez nous, le patriotisme s'élève jusqu'à la folie, jusqu'au délire. L'histoire d'aucune nation ne peut présenter de pages

---

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

DEUXIÈME PARTIE

XXI. — DIFFÉRENCE

(*Suite*)

En la voyant entrer, la jeune fille eut un pâle sourire, et l'attirant doucement jusqu'à elle :

— Vous portez le deuil extérieur, lui dit-elle, celui-là ne tue pas ; moi, je ne l'ai porté que dans mon cœur, et j'en meurs !

— Il ne méritait aucun de tes regrets, Marthe, répondit tante Victorine, qui avait entendu ; pourquoi, aujourd'hui, ne te consolerais-tu pas ?

— Oh ! je suis bien consolée, va, tante bien-aimée, reprit la jeune fille ; car, s'il avait vécu plus longtemps, j'aurais préféré mon sort à celui de Clémence.

Cependant, Mme Sauvaitre promenait autour d'elle un regard interrogateur.

Elle n'osait s'informer d'Henri, et elle ne comprenait pas son absence de la chambre de sa sœur.

Tante Victorine sembla deviner sa pensée et elle vint à son aide.

— Vous ne nous demandez pas des nouvelles d'Henri ? dit-elle presque malicieusement.

Clémence était heureusement dans l'ombre, car elle sentit son visage se couvrir d'une rougeur qui l'eût trahie, même à des regards non prévenus.

— J'étais trop préoccupée de la santé de Marthe, pour penser à personne d'autre qu'elle en ce moment, répondit-elle avec hypocrisie.

— Et maintenant ?

— Maintenant je vous prie de vouloir bien me dire pourquoi M. Ollwiller ne se trouve pas auprès de vous ?

— Le malheureux ordre qui l'expulsait du territoire alsacien n'avait reçu qu'un sursis de quelques jours, et se terminait aujourd'hui, reprit tante Victorine ; Henri a profité d'un moment où Marthe lui paraissait assez bien pour pouvoir supporter son absence, et il est allé lui-même à Erstein pour le faire reviser, à tout jamais, je l'espère.

— Sait-il qu'il n'aura plus affaire au major Ringessen ? demanda Clémence.

— J'ignore ce qu'il peut savoir à cet égard, il ne m'en a rien dit.

— Ainsi, vous n'aviez rien appris sur ce directeur ?

Tante Victorine eut un moment d'hésitation.

— Absolument rien, reprit-elle enfin ; du reste, vous le savez, nos relations extérieures sont à peu près nulles, et nous nous occupons le moins possible de ceux qui sont aujourd'hui nos maîtres. Ah ! si nous pouvions faire comme Henri !

— Qui vous en empêche ? répondit vivement Clémence.

— Est-ce qu'il nous a jamais été possible de quitter Ollwiller depuis la maladie de Marthe ?

Tante Victorine avait prononcé cette phrase à demi-voix, presque bas ; mais elle n'en fut pas moins entendue ou devinée par la malade.

Aussi elle dit avec un sourire triste :

— Plus tard, tante, quand je serai mieux, tu sais, nous avons formé de si beaux projets. Et vous en serez ? continua-t-elle en s'adressant à Clémence.

— Oh ! toujours ! répliqua la jeune femme. Est-ce que je ne vous aime pas comme si vous étiez ma sœur ?

— Oui, votre sœur, dit doucement Marthe. Ah ! voilà Henri qui nous écoutait ! Est-ce que l'on entre comme cela, à la sourdine, sans prévenir personne ? Tu ne savais donc pas que Clémence était revenue ?

— Je vous demande pardon, madame, répondit le jeune homme en s'inclinant ; je venais d'apprendre votre arrivée, et je n'osais interrompre votre conversation avec Marthe.

Clémence tendit sa main à Henri.

— J'étais partie, il y a quelques jours, pour aller chercher votre liberté, dit-elle en souriant, et, aujourd'hui, c'est vous qui l'apportez, je suppose ? Car on venait de m'annoncer votre voyage à Erstein.

— Où je n'ai plus rencontré l'ancien directeur, ce qui a énormément facilité la rétractation de l'ordre donné contre moi. Aujourd'hui je suis libre, comme par le passé, de rester en Alsace autant que je le jugerai convenable.

Clémence avait paru embarrassée lorsque M. Ollwiller avait parlé, sans le nommer, de l'ancien directeur d'Erstein. Elle désirait apprendre, et n'osait le demander, si le jeune homme savait que ce directeur n'avait été autre que son mari.

En connaissant ce secret, il aurait sans doute pour elle de la pitié ; mais, malgré son innocence, ne l'engloberait-il pas un peu dans le sentiment de mépris que méritait M. Sauvaitre ?

Elle résolut d'en finir immédiatement avec cette question.

— Vous avez su tout ce qui s'était passé pour moi depuis que nous nous sommes quittés ? demanda-t-elle.

— Oui, tout. Jusqu'à l'attentat dont vous avez failli être victime, répondit Henri.

— Et... vous avez su aussi quels liens existaient entre le major Ringessen et cet homme dont je porte le nom ?

M. Ollwiller se rapprocha de Clémence, et la regardant avec une respectueuse tristesse :

semblables à la nôtre, lorsqu'il s'est agi de maintenir l'intégrité du territoire espagnol. Pour la seule question d'honneur nous avons laissé immoler plus d'hommes et de millions que n'en a sacrifié l'empire allemand pour constituer sa puissante unité. »

Rappelant ensuite que tôt ou tard l'Allemagne aura à se mesurer avec ses grandes rivales la France et l'Angleterre, l'*Imparcial* insiste sur ce fait que l'Espagne est un facteur dont il est bon de tenir compte dans les combinaisons européennes.

L'*Imparcial* termine en déclarant que le pays a toujours vu d'un mauvais œil le rapprochement que sa diplomatie a opéré entre lui et une race avec laquelle il n'a aucune affinité et que toutes ses tendances le portent à s'unir avec les peuples ayant avec lui une origine et une civilisation communes.

—

Du haut des balcons du Casino de l'armée et de la marine, M. Martos, ancien ministre, a dit aux manifestants :

« Nous agissons en dignes fils des héros de l'indépendance de 1808. Si nous sommes faibles, nous saurons bien tirer de cette faiblesse les moyens de faire triompher notre droit, même, si cela est nécessaire, par les armes. Le drapeau espagnol sera noirci par la poudre et criblé de balles ; mais il ne sera jamais souillé. Le peuple, l'armée, la marine unis sauveront l'honneur espagnol. »

Les cris de : « Vive la marine ! Vive l'Espagne ! » ont été mille fois répétés.

M. Becerra, ancien ministre, a également pris la parole.

« Les hommes d'honneur, a-t-il dit, ne comptent jamais les forces de leurs adversaires. Jurons que, dans ce moment solennel, notre vie, notre fortune sont à la disposition de l'armée et de la marine pour sauver l'honneur de l'Espagne et que nous remplirons notre devoir jusqu'au bout. »

On fait courir le bruit que 25,000 hommes seront envoyés aux Pilippines, pour reprendre possession des îles occupées par les Allemands.

Les Funérailles
DE L'AMIRAL COURBET

Salins-d'Hyères, le 25 août.

Le *Bayard* a mouillé en rade hier soir à neuf heures et demie. Il est placé à droite de l'escadre, ayant à son côté le *Colbert* et la *Dévastation* et à 2 milles de terre environ.

Le corps de l'amiral est placé dans son cabinet de travail, à gauche, à la place de son bureau ; il est posé simplement à terre et recouvert de draperies tricolores.

Le gros canon que pointa lui-même l'amiral Courbet a été poussé un peu à droite, pour donner plus d'espace.

La chambre mortuaire est gardée par un marin en armes. Rien de nouveau dans la situation sanitaire de l'escadre qui n'est pas mauvaise.

26 août.

C'est à huit heures que la cérémonie a commencé à bord du *Bayard*.

L'état-major de l'escadre au grand complet avait envahi le vaisseau de Courbet. L'équipage était sur le pont l'arme au bras.

A huit heures un quart, une messe basse a été dite par l'aumônier sur un petit autel disposé devant le cercueil.

Après l'absoute, l'amiral Duperré s'est avancé devant la bière et a prononcé quelques paroles d'adieu.

Tout l'équipage a défilé devant Courbet, après quoi le cercueil a été enlevé par douze hommes et descendu sur une embarcation au moyen de cordes et de poulies. Ceux qui ont assisté au spectacle de la descente du corps du navire n'en perdront jamais le souvenir.

Le canon tonnait, les tambours battaient au champ, les clairons sonnaient, les marins étaient debout dans les haubans immobiles.

L'escadre était là tout entière assistant au départ de son chef.

L'embarcation funèbre s'est mise en marche, suivie d'une foule d'autres embarcations, et, à neuf heures, elle entrait dans le petit port des Salins.

Sur la plage, les marins du *Colbert* et du *Foudroyant*, en grande tenue, occupent les bords du quai, du port et la place des Salins, où l'on va hisser le cercueil de l'embarcation sur le char.

Cette opération s'est faite d'une façon fort simple.

On avait dressé sur le bord de l'eau un système de mâts, de poulies et de cordages. Un crochet a saisi la bière et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, elle s'est trouvée placée sur le char funèbre.

A la gare, quand tout le monde s'est rangé autour du cercueil, l'amiral Krantz s'approche du char et prononce le panégyrique de son frère d'armes. A ce moment tous les yeux se mouillent de larmes. L'amiral Krantz peut à peine parler.

L'émotion et les sanglots l'arrêtent ; alors se produit un moment de silence incomparablement superbe : de vieux marins cachaient leur tête dans leurs mains et pleuraient à chaudes larmes.

Après le vice-amiral Krantz, le général Loncias a parlé au nom de l'armée ; puis le maire de la ville d'Hyères a prononcé quelques paroles d'adieu, au nom de la municipalité de la première ville que Courbet traverse.

A 1 h. 16, le train a quitté les Salins pour Paris.

A PARIS

Les précautions les plus minutieuses ont été prises par le gouvernement pour enlever aux funérailles de l'amiral Courbet toute apparence de reconnaissance nationale.

Les cérémonies religieuses ont surtout le don d'irriter les républicains, aussi cherchent-ils à faire le silence le plus complet sur cette partie des funérailles.

Le corps de l'amiral sera transporté sans apparat aux Invalides et de là à la gare du Nord sans la moindre escorte.

Le conseil de cabinet qui sera tenu aujourd'hui au ministère de la justice sous la présidence de M. Brisson, aura pour objet de régler définitivement les détails de la cérémonie des obsèques de l'amiral Courbet.

Le gouvernement est résolu à leur laisser un caractère purement militaire. Aussi n'interviendra-t-il pas ; l'amiral Galibert seul prononcera quelques paroles.

Le motif qui a déterminé les ministres à agir ainsi, n'est pas difficile à expliquer. On veut éviter toute manifestation qui pourrait empêcher la concentration des forces républicaines à la veille des élections générales.

M. Brisson est vraiment le prisonnier des opportunistes, et quand on réfléchit à toute la mascarade déployée autour de la tombe de Victor Hugo, on ne saurait réprimer un sentiment de dégoût.

Chronique générale.

AU TONKIN. — Le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy une nouvelle dépêche datée d'Hanoï (24 août).

La citadelle de Tahu-Hoa a été occupée sans combat par cinq cents hommes d'infanterie de marine à la tête desquels marchait le Tong-Doc de Tahu-Hoa.

***

LA CRISE LYONNAISE. — 5,000 tisseurs environ sont revenus manifester hier devant la maison de M. Blanchet, fabricant, qui a refusé de souscrire aux tarifs.

A la sortie, M. Blanchet aurait sans aucun doute été jeté dans le Rhône si plusieurs négociants n'étaient intervenus et ne lui avaient fait escorte. Il s'est refugié à l'Hôtel-de-Ville, où il a demandé aide et protection au préfet ; puis il est sorti par une porte dérobée pendant que les tisseurs l'attendaient dehors.

La situation devient grave.

On annonce pour aujourd'hui une autre manifestation.

***

LES QUESTIONS OUVRIÈRES.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, s'occupe en ce moment de remanier le projet de loi relatif aux accidents de travail.

Il a également l'intention de convoquer, avant les élections générales, la commission extra-parlementaire des associations ouvrières pour laquelle il prépare une série de conclusions qui doivent donner lieu à plusieurs projets de loi. Parmi ces projets on signale : l'abolition du cautionnement en matière de garanties, pour les concessions ou adjudications des travaux de l'Etat, de la Ville et des municipalités, et une revision de la loi sur les associations.

***

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS.

Un grand nombre de préfets ayant adressé les déclarations de syndicats professionnels au ministère du commerce, et d'autres n'en ayant envoyé aucune, le ministre de l'intérieur prépare en ce moment une circulaire explicite et formelle relativement aux syndicats ouvriers ou de patrons qui existent dans leur département en ayant soin de désigner ceux qui ont satisfait à la loi du 21 mars en se déclarant, et ceux qui continuent d'exister sans faire leur déclaration.

***

LES INSTITUTEURS ET LA RÉPUBLIQUE.

On sait, dit fort justement le *Français*, que, sous prétexte de relever la dignité des instituteurs, les républicains leur ont interdit de tenir différents emplois qui en faisaient les modestes auxiliaires du clergé dans l'exercice du culte.

Leurs ressources ont diminué d'autant, et ils attendent encore sous l'orme les compensations qui leur avaient été promises sous forme de relèvement de traitement.

Il n'est pas étonnant qu'ils soient mécontents, et ce mécontentement, qu'ils ne dissimulent guère, n'est pas sans inquiéter les républicains, dont en 1851 les instituteurs ont été, dans beaucoup de départements, les courtiers électoraux les plus actifs.

Aussi s'efforcent-ils de les reconquérir en leur faisant envisager la réalisation prochaine des promesses qui leur avaient été faites.

C'est ce qu'un député sortant, M. de Ponlevoy, faisait entendre très-clairement ces jours-ci, dans une solennité scolaire, aux instituteurs rassemblés à Épinal, « en leur demandant de faire crédit à la République pour les compensations qui leur étaient dues en raison des ressources dont le Parlement les avait privés pour les affranchir de dépendances indignes d'eux. »

Il est fâcheux pour les républicains que les instituteurs sachent aussi bien que personne que, grâce aux expéditions lointaines et aux gaspillages de toute sorte, les finances républicaines sont en tel état que c'est un crédit illimité qu'on leur demande !

Cette conviction justifiée n'est point faite pour les encourager à se mettre de nouveau, au mépris de leurs devoirs professionnels, au service de ceux qui les ont si indignement abusés.

***

Le *Figaro* annonce que Louise Michel, accompagnée d'une Sœur de charité, vient de passer quelques jours dans une station thermale du Puy-de-Dôme.

***

L'AFFAIRE OLIVIER PAIN

Les Anglais ont tenu mardi un important meeting où on s'est occupé de l'assassinat d'Olivier Pain.

Le meeting demande qu'une enquête soit faite pour éclaircir définitivement cette affaire.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 août.

La hausse se dessine à Berlin où les complications que pouvaient faire naître les difficultés de réglement de la question des Carolines paraissent être aplanies. A Londres, la liquidation qui commence aujourd'hui va s'opérer sans incidents.

Nos Rentes font preuve d'une fermeté, présage d'une bonne liquidation. Les achats du comptant ne discontinuent pas. Le 3 0/0 est à 81.15, l'Amortissable à 82.85, le 4 1/2 0/0 à 109. On retrouve le Crédit Foncier ferme à 1,315. Quand il sera coté 1,400 fr., les capitalistes regretteront de ne pas avoir acheté.

Les Obligations du Crédit Foncier arriveront forcément au pair. En achetant maintenant c'est assurer la plus-value de son portefeuille tout en profitant des chances de tirages.

Aucune valeur à lots ne présente autant de chances que les Communales 1880 et les Foncières 1885. Avec une somme très-minime, on a une obligation de chaque sorte et un tirage le 5 de chaque mois, soit douze tirages par an.

La Société Générale est immobile à 453.75.

En Obligations, on demande l'Ouest-Algérien, dernière émission.

La nouvelle Obligation des chemins Autrichiens est également très-recherchée à 380 fr.

L'Assemblée générale promise des actionnaires du Crédit Général Français ne pourra avoir lieu ni pendant la saison de villégiature ni la période électorale, car on manquerait inévitablement du nombre voulu d'actionnaires. Aussi le Conseil d'administration met paraît-il à profit ce délai pour réviser son programme afin d'arriver lentement mais sagement au relèvement des ressources plus que multiples que renferme cette institution.

Le Crédit Lyonnais est très-offert.

L'Action Panama se vend difficilement à 436.25. Les Obligations sont également très-offertes.

Calme plat pour les Actions des Chemins de fer l'Orléans, 1,336.25. Les autres Compagnies sans affaires suivies.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

Liste arrêtée dans la réunion du 12 juillet 1885.

MM.

EUGÈNE BERGER, ancien député.

DE LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.

CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.

FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.

A. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.

JULES MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.

TH. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.

LÉONCE DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2e étage.

Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à 11 heures du matin, et de midi à 4 heures.

LA SITUATION ÉLECTORALE EN MAINE-ET-LOIRE.

On lit dans le *Figaro* :

« Une réunion composée des conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, délégués sénatoriaux de Maine-et-Loire, a adopté pour le département les huit candidatures conservatrices suivantes :

» Les quatre députés sortants : le comte de Maillé, M. de Soland, le comte de Terves, le vicomte de la Bourdonnaye ; — puis M. Fairé, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, deux fois élu député, deux fois invalidé par des collègues que son éloquence effrayait à bon droit.

» M. Berger, ancien député de Saumur, connu par les services que lui-même et son père — ex-secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire — ont rendus pendant quarante ans au département.

» M. Merlet, ancien préfet de Maine-et-Loire pendant le 24 mai ; maire d'une importante commune du Saumurois, suspendu par l'autorité actuelle qui a éprouvé le besoin de lui donner un regain de popularité.

» Enfin, M. Chevallier, ancien procureur général près la Cour d'appel, aujourd'hui conseiller général et maire de Chalonnes, qui emploie sa science juridique à régler les affaires de tous les riverains de la Loire, à

— Je le savais depuis longtemps, madame, reprit-il, et nous ne pouvions en avoir que plus d'affection pour vous, si innocente et si malheureuse.

— Ah ! merci ! s'écria la jeune femme en se précipitant vers Marthe, dont elle couvrit le front de baisers.

— Vous allez rester avec nous toujours, maintenant, n'est-ce pas ? demanda la jeune fille.

Clémence eut un instant d'hésitation avant de répondre.

— Non, dit-elle enfin ; aussitôt que vous serez un peu mieux, dans deux ou trois jours, je repartirai pour Paris où est ma demeure ; mais vous y viendrez vous-même, dès qu'il vous sera possible de vous lever et de voyager. N'est-ce pas que vous le lui permettrez bientôt ? demanda-t-elle en se retournant vers Henri.

En voyant Marthe, dont les yeux épiaient son visage, le jeune homme essaya de sourire et sa réponse eut une apparence de gaieté.

— Bientôt, certes, reprit-il, et vous nous attendrez, car notre chère malade aura besoin de plus d'une femme de chambre dévouée, comme vous et tante Victorine.

Clémence comprit-elle la pensée du jeune médecin ?

Quelques instants après, sans affectation, elle se dirigea vers une partie de la chambre qui échappait au regard de Marthe, et ses yeux semblèrent y attirer Henri.

(*A suivre.*)

apaiser les procès, à venir au secours de tous. Sa maison est un véritable cabinet d'agent d'affaires, gratuit et bienfaisant ; le haut magistrat, devenu en quelque sorte juge de paix amateur, a dans son canton l'unanimité des suffrages. Personne ne se présente contre ce candidat devant lequel les préfets de la R. F. eux-mêmes filent doux. Jamais, dans sa circonscription, curé ou bonne sœur ne furent molestés par nos maîtres qui n'oseraient s'attaquer à la popularité du conseiller général, faite de services rendus à tous.

» La liste ainsi composée est certaine d'une majorité considérable. Aussi les républicains n'ont-ils pu, malgré comités et sous-comités, malgré réunions et conciliabules, constituer une liste adverse.

» M. Allain-Targé, notre ancien substitut du procureur impérial, fils de notre ancien procureur du roi, est ici pour travailler à faire la concorde. Les fonds secrets marchent ainsi que les promesses en tous genres. Le ministre de l'intérieur sera, dit-on, tête de liste.

» On ne veut plus de M. Benoist depuis sa fugue trop célèbre. Il disparut un beau jour, on le retrouva à Lisbonne et il ne put jamais dire à ses électeurs ce qu'il y faisait.

» On parle de M. Bouhier, avoué, qui veut être député ou président à la Cour ; de M. Grollier, inspecteur des prisons ; de M. Varaillon, ancien officier de l'armée, devenu médecin de campagne.

» On voudrait bien mettre sur la liste M. Bessonneau, riche et influent industriel, mais il est trop avisé pour se compromettre dans un échec certain, et ses habitudes religieuses, sa tenue d'homme distingué l'empêcheront de se mêler aux mangeurs de prêtres et aux radicaux du pays.

» Dans quelques jours, la liste officielle républicaine sera connue : elle est battue d'avance. »

Les réservistes de la classe 1878 (artillerie et régiments de cavalerie) qui devaient être convoqués pour le 27 septembre, seront appelés du mercredi 21 octobre au mardi 17 novembre.

La *Petite France* recommence, à l'occasion des courses de Mamers, les sots commérages qu'elle a faits déjà sur les courses de Saumur. Aux courses de Mamers, elle a vu les futurs candidats, MM. de Neufbourg et Gaston Galpin, se promener avec MM. d'Aillières et de la Rochefoucault. »

Quelle horreur !

Faut-il donc que les candidats conservateurs s'enterment chez eux jusqu'après les élections ? M. Wilson devrait donner l'exemple, et ne pas courir de comice en comice, comme on le voit faire depuis un mois.

LES PONTS SUR LA LOIRE

Dans sa séance d'avant-hier, le Conseil général de Maine-et-Loire a voté en séance publique les crédits nécessaires pour la construction des ponts de Champtoceaux, Rochefort et Montsoreau.

Pour Champtoceaux..... 150.000 fr. (crédit supplémentaire)

Pour le pont de Rochefort 300.000

Pour le pont de Montsoreau 300.000

Aucune discussion ne s'est produite en séance après la lecture des rapports de M. Bruas et de M. le général marquis d'Andigné, sénateur.

MM. de Soland, député, et Chevalier, conseiller général du canton de Rochefort, ont simplement présenté quelques observations en faveur des conclusions adoptées.

M. Maillé, maire d'Angers, a adressé au *Journal de Maine-et-Loire* la lettre suivante :

« Angers, le 22 août 1885.

» Monsieur le Rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire*,

» C'est aujourd'hui, seulement, que j'ai pris lecture de l'article de votre journal de vendredi, intitulé : « Les Petites Sœurs des Pauvres et M. Maillé, maire d'Angers. »

» J'avoue que je suis réellement embarrassé pour vous demander une rectification, car, si je ne me trompe, vous étiez présent, et il me paraît, au moins étrange, que vos yeux et vos oreilles vous aient si mal servi, qu'ils vous aient fait dénaturer la vérité.

» Non-seulement je n'ai point protesté contre le vote qui accordait mille francs aux Petites Sœurs des Pauvres, mais j'y ai pris part, et j'en ai donné la preuve, en levant la main, lors de ce vote.

» Peut-être ne l'avez-vous pas vu, j'aime mieux croire cela, que de penser que vous ayez voulu sciemment dire le contraire de la vérité.

» Je répète que je n'ai pas protesté, et j'ai commencé par le dire, je me suis borné à faire remarquer que le budget n'était pas aussi étroit qu'on l'avait dit pour refuser la veille une subvention à l'Union des Sociétés de secours mutuels, puisque l'on trouvait aujourd'hui le moyen de faire des libéralités à une autre institution ; et quoi que vous ayez dit, je n'ai pas été le seul à parler dans ce sens, car un membre du Conseil a appuyé ma motion.

» Je vous prie d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

» MAILLÉ,

» *Conseiller général.* »

Le *Journal de Maine-et-Loire* a publié avant-hier la lettre de M. Maillé et l'a fait suivre des réflexions que voici :

« Nous donnons acte à M. Maillé de sa rectification, tout en l'assurant, quoi qu'il en dise ou quoi qu'il paraisse croire, que cette rectification n'était pas inutile, pour lui, après la séance de jeudi.

» Il paraît qu'on s'était mépris et tout-à-fait mépris, jeudi, sur le sens et la portée de la protestation de M. Maillé. — Quand nous disons : *on*, nous voulons dire que la méprise était le fait des *auditeurs* présents à la séance et même le fait de plus d'un des *collègues* de M. Maillé au Conseil général.

— L'énergie de la protestation a fait croire que le *vote* de M. le maire était conforme.

» Il n'en a rien été, paraît-il, et nous en faisons sincèrement compliment à M. Maillé.

» Quant à M. Faugeron, M. Maillé s'est trompé, de son côté, en croyant que celui-ci était présent au moment de l'incident. Le *Journal de Maine-et-Loire* a parlé, en cette occasion, sur le témoignage d'un autre auditeur présent à la séance, témoignage confirmé le soir même par un des collègues de M. Maillé.

» M. Maillé voit donc qu'il y avait lieu de s'expliquer puisqu'il y avait méprise. »

—

M. MAILLÉ ET LES PETITES SŒURS DES PAUVRES.

Nous lisons dans le dernier numéro du *Journal de Maine-et-Loire* :

« La publication de la lettre rectificative de M. Maillé nous vaut aujourd'hui la communication suivante de l'un de nos amis *qui était présent à la séance* :

« A l'occasion du crédit de 1,000 fr. en » faveur des Petites Sœurs des Pauvres, M. » Maillé, maire d'Angers, dit qu'il a *voté* » *pour*. Puisque M. Maillé l'affirme, nous » ne lui ferons pas l'injure d'en douter, » mais il a levé très-timidement la main, » paraît-il, quand il a vu ses voisins de la » gauche voter pour un crédit si légitime.

» En tout cas, les paroles de M. Maillé » n'étaient pas d'accord avec son vote ; il a » *protesté* contre la facilité avec laquelle le » Conseil général savait trouver de l'argent » pour les Petites Sœurs des Pauvres et » pour l'amiral Courbet et pas pour l'hôtel » Pincé.

» Un membre du Conseil lui a fait observer que les Petites Sœurs des Pauvres ne » coûtaient pas un centime à la ville d'Angers, qu'elles entretenaient 50 ou 60 vieillards de la commune d'Angers et qu'elles » payaient 1,200 fr. de droits d'octroi à la » ville.

» — Il ne manquerait plus que cela, s'est » récrié M. Maillé, *qu'elles ne paient pas les* » *droits d'octroi* !

» Ces paroles ont clos l'incident. »

ANGERS.

Mardi 25 août, Saint-Melaine a vu une fête rare et touchante, qui éveille toutes les sympathies. M. et Mme Victor Pavie, d'Angers, célébrsient la cinquantaine de leur mariage, entourés de leurs enfants et petits-enfants et de quelques vieux amis de jeunesse, témoins de la première bénédiction, en 1835.

Tous les amis de M. Victor Pavie, — et ils sont nombreux, depuis un demi-siècle, ceux dont il a été l'exemple et le guide dans les œuvres de charité chrétienne, — prendront part à cette joie de famille, où s'est retrempée pour de nouveaux dévouements l'âme vaillante et jeune du président des conférences de Saint-Vincent de Paul.

TOURS.

Les courses de Tours auront lieu le dimanche 27 et le mardi 29 septembre, sur l'hippodrome de Saint-Avertin.

Le 28 septembre, tir aux pigeons.

AVIS AUX CHASSEURS. — *Repas chauds instantanés.* — La maison Georges Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, à Saumur, vient de recevoir un assortiment de conserves de Civet de lièvre, — Perdrix aux choux, — Bœuf à la mode, — Tête de veau tortue, — Poulet sauté aux champignons, — Saucisses fraîches, — Tripes à la mode de Caen. — A chaque boîte est adaptée une lampe garnie d'esprit de vin avec mèche, ce qui permet de chauffer en quelques minutes, n'importe où on se trouve — et sans le secours d'aucun ustensile — l'aliment qu'elle renferme.

Une bonne intention. — « Villers-Outréau (Nord), le 11 janvier 1885. — Je souffrais depuis nombre d'années d'une maladie de l'estomac : vomissements fréquents, pas d'appétit, renvois continuels, gonflement d'estomac, en un mot je me trouvais très-mal. Depuis que j'emploie les Pilules Suisses de M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, mes douleurs d'estomac ont disparu peu à peu, le ventre est libre, l'appétit est revenu. Je voudrais que toutes les personnes qui souffrent de l'estomac connaissent le bien que procurent vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50. Je vous autorise à reproduire cette lettre.

» François COUILLER, à Villers Outréaux. »

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Eaux-blanches, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.* — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR** à l'*Iodure de Potassium*, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommes, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofulose* et la *Tuberculose.*

Dans toutes les Pharmacies. — A *Paris*, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

BOURSE DE PARIS.

DU 26 AOUT 1885.

Rente 3 0/0.	81 20
Rente 3 0/0 amortissable . . .	82 90
Rente 4 1/2.	107 70
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 02

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GLORIA VICTIS !

Le 14 au soir, le général en chef adressa à la 2e armée de la Loire un ordre général d'un patriotisme ardent. Nous regrettons que le cadre restreint de cette étude ne nous permette pas d'en citer quelques passages, car Chanzy écrivait aussi bien qu'il commandait.

Le lendemain 15, se livrait la bataille de Vendôme. Français et Prussiens luttèrent avec une égale rage ; on sentait chez l'ennemi le désir implacable de se débarrasser d'une armée gênante, et chez nous, la volonté inflexible d'être toujours une armée vivante et redoutable.

Hélas ! là, comme ailleurs, le Ciel nous fit défaut. La victoire resta à Frédéric-Charles. Le soir, l'amiral Jauréguiberry, sur la ténacité de qui Chanzy espérait le plus, avouait au général en chef que l'armée, par ce temps de pluie, de boue, de neige, n'en pouvait plus. En même temps, Gambetta répondait, avec tristesse, à Chanzy, que Bourbaki n'était pas encore assez organisé pour lui porter secours par une diversion sur la rive gauche.

Chanzy désolé et furieux ordonna la retraite sur Le Mans.

Elle commença, dès l'aube, le 16, par un brouillard précieux qui ne se dissipa qu'à 9 heures. L'ennemi s'aperçut alors seulement de la retraite de l'armée française et se hâta de marcher sur Vendôme ; mais Javain, le général du génie, avait eu le temps de faire sauter les ponts de la ville. Toute l'armée de Chanzy était donc sur la rive droite du Loir et allait pouvoir marcher sur Le Mans.

Elle échappait encore une fois à l'ennemi.

La retraite dura quatre longs jours, journées de labeur et d'héroïsme qui font le plus grand honneur à l'armée et à Chanzy. C'est peut-être l'artillerie qui souffrit le plus, car le terrain était détrempé ; les canons s'embourbaient, et, plus d'une fois, la cavalerie dut prêter ses chevaux pour sauver des pièces dont les affûts disparaissaient dans la boue des chemins défoncés.

Cette retraite, comme la précédente, ne s'accomplit point sans une sérieuse collision entre les Français reculant et les Allemands les serrant de près. Le combat eut lieu au village de Droué, sur la route de Vendôme à Saint-Calais ; il fut soutenu par le corps du général Jaurès ; nous ne fûmes pas entourés et nous repoussâmes même les Prussiens, grâce à l'énergie du général Gougeard, qui se distinguera, plus tard, au Mans.

Le 19 au soir, toute l'armée française, harassée, épuisée, bivouaquait autour du Mans. L'ennemi était aussi fatigué que nous ; il était, en outre, démoralisé par cette persistance d'une lutte qui se reproduisait constamment alors qu'il la croyait terminée. Le 25 décembre approchait, et l'Allemand, qui aime fêter la Noël en famille, sentait qu'il ne serait pas de retour chez lui pour ce grand jour de réjouissance, malgré la promesse que les chefs en avaient faite ; et il s'ensuivait un sourd mécontentement général qui, joint à la lassitude d'une campagne qui durait depuis quatre mois, faisait du troupier allemand un homme bien près de battre en retraite, à son tour, si l'armée française, renforcée par quelques troupes fraîches et aguerries, avait soudain pris hardiment l'offensive ; mais, hélas ! Chanzy n'allait recevoir, pour renforts, que des troupes inhabiles au métier de la guerre, mal armées, mal équipées ; tout cela serait suffisant pour tenir l'ennemi en échec, mais pas pour le rejeter au-delà de Paris.

Le Mans, outre les grandes ressources qu'il offrait pour une armée qui avait à se refaire, était encore un des points stratégiques les plus importants de l'ouest de la France. Mais la ville n'est point par elle-même une position militaire, et doit être protégée d'assez loin si on veut la défendre, surtout contre une attaque venant *de l'Est* ; et c'est assurément par l'Est que les chefs allemands, bien renseignés avant la guerre par leurs espions, attaqueraient cet important retranchement de l'armée française.

***

Le 22 décembre, le capitaine d'état-major de Boisdeffre, parti le matin, de Paris, en ballon, apportait à Chanzy les communications verbales de Trochu. Le lendemain, le capitaine Marois était envoyé à Lyon où se trouvait le ministre de la guerre, Gambetta, et lui portait le plan de Chanzy. Le chef de la 2e armée faisant part au ministre de la sortie de Paris, sur le Bourget, commencée le 21 par Trochu, Ducrot, Vinoy, concluait que Paris était plein de courage, mais qu'il ne pouvait se débloquer tout seul, et que c'était aux trois armées de province (armées de Bourbaki, Chanzy, Faidherbe) à marcher simultanément sur la capitale. Une fois les trois armées devant Paris, on s'entendrait avec Trochu ; Paris ferait une dernière et suprême sortie ; et l'armée de Guillaume, prise entre deux feux, serait prisonnière ou anéantie.

(*A suivre.*) RAOUL BONNERY,

de la Société des Gens de lettres, Officier d'Académie.

BON MARCHÉ
Sans précédent

TOURNÉE COMMERCIALE
DES

ASSORTIMENTS
Considérables

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

DE NANTES

Actuellement rue d'Orléans, 55, à Saumur

MISE EN VENTE EXCEPTIONNELLE POUR LE COMPTE DES FABRIQUES

D'une quantité considérable de Toiles, Tapis et Tissus en tous genres, provenant du trop plein de leurs réserves, dont les stocks se chiffrent par millions.

L'itinéraire de cette importante maison étant fixé d'avance, elle ne séjournera qu'un temps limité à Saumur.

Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Études de Me BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de Me TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

PAR LICITATION

Et aux enchères publiques

DE

DEUX MAISONS

ET DE PLUSIEURS

PARCELLES DE JARDINS & PRÉ

Situées au lieu dit la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de Me TAHET, *notaire à Vihiers, commis à cet effet, le dimanche vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en la salle de la mairie de Saint-Paul-du-Bois.*

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré ;

Et à la requête de : 1° M. Louis Pauleau, cultivateur, demeurant à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois ; 2° Mme Marie Bernier, épouse assistée et autorisée du sieur François Fauchéreau, et celui-ci pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à la Haute-Gerbaudière, commune de Voultegon ;

Poursuivants, ayant pour avoué constitué Me Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Mme Monique Albert, sans profession, veuve du sieur Jean Pauleau, demeurant à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois ;

2° M. Alexis Pauleau, cultivateur, demeurant à l'Ardrèze, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Rose Pauleau, ci-après nommée ;

3° Et M. Jean Leblanc fils, marchand de bestiaux, demeurant aux Bousselières, commune de la Plaine,

Au nom et comme tuteur datif de la mineure Rose Pauleau ;

Co-licitants, ayant pour avoué constitué Me LECOY, demeurant à Saumur, rue Dacier ;

Et enfin :

1° M. Jean Pauleau fils, cultivateur, ayant demeuré à Voultegon (Deux-Sèvres), aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France ;

2° M. Henri Pauleau, cultivateur, ayant demeuré à Meigné, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France ;

Défaillants faute d'avoir constitué avoué ;

Il sera, le dimanche vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi, en l'étude et par le ministère de Me TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Pauleau, Albert, et de la succession du sieur Pauleau.

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Paul-du-Bois, au lieu dit la Raimbaudière.

1er LOT.

Art. 1er. — Une maison, comprise au cadastre sous le n° 129 de la section D, polygone 9, avec cour devant, d'une contenance de deux ares quatre-vingt-dix centiares, et un petit jardin derrière la maison, contenant soixante-cinq centiares, inscrit sous le n° 130, joignant le tout au nord M. Poitou, au levant Gautreau, au midi Mignot et au couchant Laroche.

Art. 2. — Une écurie, portée au cadastre sous le n° 123 des mêmes sections et polygone, avec cour devant et terrain derrière, contenant un are, joignant au nord Amand Barbault, au levant Laroche, au midi la cour du n° 129 ci-dessus et au couchant Poitou.

Mise à prix, cinq cents francs, ci 500

2e LOT.

Une autre maison, portée au cadastre sous le n° 135 de la section D, polygone 9, un toit et un four, occupant une superficie d'un are dix centiares, joignant au nord Mignot, au levant Gautreau, au midi le même et au couchant Robichon et Poitou.

Mise à prix, trois cents francs, ci 300

3e LOT.

Un jardin, porté au cadastre, sous le n° 140 de la section D, polygone 9, pour une contenance de un are trente centiares, joignant au nord Barbault, au levant Brunet, au midi Cathelineau et au couchant le jardin ci-après, les haies tout autour dépendant du présent.

Mise à prix, cinquante francs, ci 50

4e LOT.

Trois planches de jardin réunies en un seul jardin, portées sous les numéros :

141 de la section D, polygone 9, pour une contenance de un are soixante centiares ;

160 des mêmes section et polygone, pour une contenance de un are cinquante centiares ;

162 des mêmes section et polygone, pour une contenance de deux ares.

Total des contenances, cinq ares dix centiares ; joignant le tout au nord Eriau, au levant Cathelineau, au midi Eriau, au couchant veuve Guéret.

Mise à prix, cent francs, ci .. 100

5e LOT.

Une planche de jardin, portée sous le numéro 147 de la D, polygone 9, pour une contenance de cinquante-cinq centiares, joignant au nord Mignot, au levant Poitou, au midi veuve Guéret, et au couchant Fardeau.

Mise à prix, vingt francs, ci 20

6e LOT.

Une planche de jardin, portée sous le numéro 149 de la section D, polygone 9, pour une contenance de un are trente centiares, joignant au nord Mignot, au levant la planche de jardin ci-dessus formant le cinquième lot, et au couchant Fardeau, haie des présentes.

Mise à prix, trente francs, ci 30

7e LOT.

Une planche de jardin, portée au cadastre sous le numéro 149 de la section D, polygone 9, pour une contenance de deux ares dix centiares, joignant au nord Barbault et Robichon, au levant Barbault, au midi Eriau, et au couchant Vitré.

Mise à prix, cinquante francs, ci 50

8e LOT.

Une planche de jardin, portée au cadastre sous le numéro

A reporter. 1.050

Report. 1.050

15 de la section D, polygone 7, pour une contenance de deux ares cinquante centiares, joignant au nord M. Hervé, au levant Fardeau-Félix, au midi Cathelineau, et au couchant Jean Fardeau.

Mise à prix, cinquante francs, ci 50

9e LOT.

Un pré, nommé les Grands-Prés, porté au cadastre sous le numéro 32 de la section D, polygone 4, pour une contenance de soixante-douze ares, joignant au nord Hervé et Fardeau, au midi M. le comte de Maupassant, haie de moitié, au levant Mignot et Touret, haie de moitié avec Touret, au ceuchant Mignot.

Mise à prix, mille francs, ci. 1.000

Total des mises à prix : deux mille cent francs, ci 2.100

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2° A Me TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

Étude de Me AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

A Saumur, en l'étude et par le ministère de Me AUBOYER,

Le samedi 29 août 1885, à 1 heure du soir

Une Maison

Sise à Saumur, rue des Capucins,

Occupée par M. TESSIER, boulanger.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. RENARD, ancien notaire, rue Verte, 16, à Saumur, ou à Me AUBOYER. (692)

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE

FONDS DE CHAPELLERIE

Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à Me AUBOYER. (644)

BAINS DE MER

Plage de St-Gillles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billet d'aller et retour de 15 et 30, jours avec 40 et 40 0/0 de réduction

A LOUER

Deux Châlets

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

Étude de Me CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le samedi 29 août 1885, à 2 heures 1/2 du soir,

A Saumur, sur la place du Champ-de-Foire.

Il sera vendu : **un Cheval** et **une Jument** de trait, très-forts et en bon état.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(719) CH. MILLION.

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou par parties

UN JARDIN

Situé près le pensionnat de la Retraite.

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

A LOUER DE SUITE

MAGASIN

Grand'Rue, n° 1, maison Lardé.

CAMEMBERTS NOUVEAUX

Chez

BONVALET-GAUTIER

Rue Nationale, 26, Saumur.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçu jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

CABINET D'AFFAIRES

DE

M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites,

10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judiciaires.

Arbitrages et expertises comptables.

Recouvrements et renseignements, etc., etc.

Consultations absolument gratuites.

Offres et Demandes

UN JEUNE HOMME, bon organiste, possédant d'excellentes références religieuses et artistiques, aurait désir une **place d'organiste** dans une paroisse de Saumur ou des environs.

S'adresser à M. PORET, hôtel de la Paix, Saumur. (688)

ON DEMANDE un **employé** et un **apprenti** pour MM. BRUNET et PINET, rue de la Comédie.

Me PINAULT, notaire à Saumur, demande un **clerc** se destinant au notariat.

MERCERIE EN GROS

Maison L. VINSONNEAU

On demande un **apprenti**.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevart Haussmann

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Sachet pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Saumur, imp. P. GODET.

ÉTUDE DE LA RELIGION

NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

D'APRÈS LES

QUATRE ÉVANGÉLISTES

Par M. l'abbé MÉRIT

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et chez tous les libraires.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — *Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.*

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, des bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.